

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 D 00455 Numéro SIREN : 830 493 912 Nom ou dénomination : FDJ

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2018 sous le numéro de dépôt A2018/007488

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE



757945

Dénomination : FDJ
Adresse : 7 rue Des Carrières 26400 Allex -FRANCE-

n° de gestion : 2017D00455
n° d'identification : 830 493 912

n° de dépôt : A2018/007488
Date du dépôt : 06/12/2018

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
28/11/2018



757945



JD 455

7488.

Nicanor RICOTE

*Expert-Comptable
Commissaire aux comptes*

*Expert Judiciaire auprès de
La Cour d'appel de GRENOBLE*

*19, rue Paul Henri Spaak
BP 105
26904 VALENCE CEDEX 9*

*Téléphone : 04 75 78 44 78
Télécopie : 04 75 78 01 98*

DEPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE

- 6 DEC. 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE FDJ SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFEE**



Nicanor RICOTE

*Expert-Comptable
Commissaire aux comptes*

*Expert Judiciaire auprès de
La Cour d'appel de GRENOBLE*

*19, rue Paul Henri Spaak
BP 105
26904 VALENCE CEDEX 9*

*Téléphone : 04 75 78 44 78
Télécopie : 04 75 78 01 98*

Aux Associés,

En ma qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 27 Novembre 2018, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

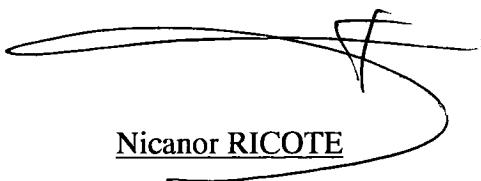
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à VALENCE, le 28 Novembre 2018

Le Commissaire à la transformation,



Nicanor RICOTE